Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 18 Rajeb 1447
7 Janvier 2026

N° 3

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **34**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **35**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **38**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **38**
Avis aux créanciers..... **41**
Convocations
Sociétés anonymes **42**
Autres sociétés **43**
Divers
Avis au public..... **43**
Actes Administratifs
Avis au public **44**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Désignation d'un nouveau Président Directeur Général

«SOCIETE IDM S.A»

Capital social : 10 500 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I - 2035 Tunis Carthage

MF : 0710850N

Le Conseil d'Administration du 18/12/2025 enregistré à la recette des Finances le 25/12/2025, sous n°25816299, quittance n°M140469, déposé au RNE sous n°2025P10991685 le 30/12/2025, a décidé de désigner Monsieur Mohsen ZERELLI en qualité de Président Directeur Général de la société IDM pour la période de son mandat d'administrateur couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.

2026400015SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation de la Société RMO TUNISIE (SARL)

Au capital de : 10000.000 DT

Siège social : Rue du Lac Toba n°6 Résidence SCI - Les Berges du Lac - Tunis

MF : 854388H/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 août 2025 enregistré à la Recette des finances des Berges du Lac sous le n°25509266, quittance n°M108606, M064803 déposé au Registre National des Entreprises le 12/12/2025 quittance n° P19150357 il a été décidé ce qui suit :

La dissolution et la liquidation de la société.

Désignation de Mme Awatef Marzouki Fitouri en tant que liquidatrice de la société, élisant domicile au 92 rue 8600 La Charguia 1 Tunis 2035 1er étage Tél : 71 771 212 en lui conférant les pleins pouvoirs pour accomplir les formalités de liquidation et de dissolution de la société.

Résiliation du contrat de bail du local de la société et Liquidation de tout le mobilier de gré à gré avant le 31 octobre 2025.

Tout créancier éventuel de la société, désignée ci-dessus, est tenu d'inscrire sa dette, dûment justifiée, au bureau du liquidateur dans un délai maximum de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2026400018SRLB2

Liquidation de la Société RMO TUNIS (SARL)

Au capital de : 10000.000 DT

Siège social : Rue du Lac Toba n°6 Résidence SCI - Les Berges du Lac - Tunis

MF : 877723 B/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 août 2025 enregistré à la recette des finances des Berges du Lac sous le n°25709960, quittance n°M114744 déposé au Registre National des Entreprises le 12/12/2025 quittance n° P19300443 il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution et la liquidation de la société.

- Désignation de Mme. Awatef Marzouki Fitouri en tant que liquidatrice de la société, élisant domicile au 92 rue 8600 La Charguia 1 Tunis 2035 1er étage Tél : 71 771 212 en lui conférant les pleins pouvoirs pour accomplir les formalités de liquidation et de dissolution de la société.

- Résiliation du contrat de bail du local de la société et Liquidation de tout le mobilier de gré à gré avant le 31 octobre 2025.

Tout créancier éventuel de la société, désignée ci-dessus, est tenu d'inscrire sa dette, dûment justifiée, au bureau du liquidateur dans un délai maximum de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2026400019SRLB2

Liquidation de la Société OPTIMUM RH (SARL)

Au capital de : 10000.000 DT

Siège social : B21 Imm Titanium Jardin du Lac Tunis 1053

MF : 1432273 J/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 août 2025 enregistré à la recette des finances des Berges du Lac sous le n°25509267, quittance n°M108613 déposé au Registre National des Entreprises le 12/12/2025 quittance n° P19337238 il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution et la liquidation de la société.

- Désignation de Mme. Awatef Marzouki Fitouri en tant que liquidatrice de la société, élisant domicile au 92 rue 8600 La Charguia 1 Tunis 2035 1er étage Tél : 71 771 212 en lui conférant les pleins pouvoirs pour accomplir les formalités de liquidation et de dissolution de la société.

- Résiliation du contrat de bail du local de la société et Liquidation de tout le mobilier de gré à gré avant le 31 octobre 2025.

Tout créancier éventuel de la société, désignée ci-dessus, est tenu d'inscrire sa dette, dûment justifiée, au bureau du liquidateur dans un délai maximum de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2026400020SRLB2

Liquidation de la Société OPTIMUM (SARL)

Au capital de : 10000.000 DT

Siège social : Rue n°3 El Kawekebi le Belvédère 1002 Tunis

MF : 1664219 Q/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

tenue le 11 août 2025 enregistré à la recette des finances des Berges du Lac sous le n°25505839, quittance n°M060611 déposé au Registre National des Entreprises le 12/12/2025 quittance n°P19236153 il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution et la liquidation de la société.

- Désignation de Mme. Awatef Marzouki Fitouri en tant que liquidatrice de la société, élisant domicile au 92 rue 8600 La Charguia 1 Tunis 2035 1er étage Tél : 71 771 212 en lui conférant les pleins pouvoirs pour accomplir les formalités de liquidation et de dissolution de la société.

- Résiliation du contrat de bail du local de la société et Liquidation de tout le mobilier de gré à gré avant le 31 octobre 2025.

Tout créancier éventuel de la société, désignée ci-dessus, est tenu d'inscrire sa dette, dûment justifiée, au bureau du liquidateur dans un délai maximum de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2026400021SRLB2

INGREDIUM FOOD TECHNOLOGIES IFT

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 50.000 Dinars

Siège social : Z.I Route Nationale n°3 - Route Expresse Km 26 - Jebal Ouest - 1100 Zaghouan

Identifiant unique : 1324906R

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 28/10/2025 (enregistré à la Recette des Finances de Bir Mchergua le 3/12/2025 sous QN°M025250 EN°25701544).

Les associés décident de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Aymen Abid en qualité de gérant pour une durée de trois (3) années.

Un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des Entreprises sous Identifiant unique N°1324906R en date du 10/12/2025.

2026400027SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé portant les signatures légalisées de ses deux parties auprès de la municipalité de Mateur en date du 23/12/2025, et enregistré à la Recette des Finances de Mateur à la même date (Quittance N° M086207, Enregistrement N°25203374), La Société BARAKA Pains Spéciaux et Gâteaux, Société unipersonnelle à responsabilité limitée, ayant son siège social à l'Avenue Habib Bourguiba, Mateur, gouvernorat de Bizerte, inscrite au registre National des entreprises sous le N° B04253582017, et titulaire de l'identifiant unique N°1538924 E en la personne de son représentant légal Monsieur Ahmed Thaalbi ben Abdeljalil Mezzi titulaire de la C.I.N n°00458018, délivrée le 4/4/2013 a vendu à Monsieur Karim Ben Habib Hakiri demeurant au n°124, l'Avenue Habib Bourguiba, Mateur, gouvernorat de Bizerte, titulaire de la C.I.N n°08141429 délivrée le 18/7/2025 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Habib Bourguiba, Mateur, gouvernorat de Bizerte, destiné à être comme une boulangerie spécialisée dans la fabrication et la vente des Pains Spéciaux et des gâteaux, comprenant tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues par Maître Ayari Hassen, avocat à la cour de cassation, en son étude sise au 19 Rue Mohamed Ali, Mateur, Bizerte, titulaire de la C.I.N. n°05640720, délivrée le 19/4/2022, matricule fiscal N°789200 / k, dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Etant observé que cet avis a paru en langue Arabe au Journal Echourouk du 4/01/2026, page 15, Colonne 03, et en langue Française au Journal Le Quotidien de la même date 4/01/2026, page 18, Colonne 02.

2026R00020FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Tunis en date du 19/12/2025, enregistré à la recette des finances Rue Ghandy le 25/12/2025, sous le n°25206146; Quittance n° M090203.

Monsieur Abedelwahed Guesmi, demeurant à Cité Errajaa Ghardimaou Jendouba, a vendu la totalité de son fonds de commerce destiné Café 1ère Catégorie nommé RAVEL, sis au 45 Abderrazzek Chraibi Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Madame Ahlem Elakdari, demeurant à L'EST de Jelma Sidi Bouzid.

Les oppositions sont recevables à l'adresse de Maître Autaeil Hamdi demeurant au 25 avenue de Carthage Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis est déjà paru au journal Assabah du 3 Janvier 2026.

2026R00022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous privé enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 24/12/2025 quittance n° M152485 enregistrement n°25210305 Mr Naoufel ben Mohamed ben Belguecem El Behi titulaire de la C.I.N n°07026311, délivrée à Tunis le 24/11/2016 a vendu à son profit et au profit de Mr Makrem ben Mohamed Ayari et Mme Aouatef bent Mohamed Edaher à Mr Hamdi ben Abderahmen Rezgui, titulaire de la CIN n°07037601 délivrée à Tunis le 6/4/2021, la totalité de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à l'avenue Hedi Nouira résidence Abou el Kacem Echebi n°2 Ennaser 2 Ariana.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 31/12/2025.

2026R00024FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat légalisé en date du 5/12/2025 et enregistré à la recette des finances Bir El kassaa le 29/12/2025 quittance N°M044744 enregistrement n°25202218 Mr Salem Rojbani a vendu à la société Harzali représentée par Mr Jihed Harzali la Totalité du fonds de commerce exploité en tant que tout commerce sis au local n°5 rue Hamma Résidence les Aghlabides Mourouj 5 Ben Arous.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains d'avocat Tabib Lotfi à l'adresse de son bureau sis à l'avenue des Martyrs complexe Somai Mourouj 3 Ben Arous dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le 6/01/2026.

2026R00026FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 29/12/2025, rédigé par les notaires de Sousse Maître Hajer Wedreni et Maître Maroua Ghazouani, enregistré en date du 29/12/2025 à la recette des finances de l'Avenue de l'Indépendance à Sousse sous Quittance n°M069383, Mme Nadia Bent Abdelmajid Hsan, titulaire de la CIN n°09278099, a cédé en tant que don à sa fille : Mme Chrifa Bent Abdeddaem Amri, titulaire de la CIN n°02964070, la totalité du fonds de commerce du local destiné Librairie et papeterie (MF : 1789915Y) sise au N°116 Rue de Japon - Cité Riadh-Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au Quotidien le 7/01/2026.

2026S00014FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 28/12/2025 enregistré à la recette des finances Ariana le 29/12/2025 sous le n°25212866 quittance n°M141493 ; Mr Khaled Abdelkefi titulaire de la carte d'identité n°025239932 sis à la route Menzel Chaker km 6 Sfax a vendu à la société CRISTALUX en son représentant légal son siège social sis à la rue Ibn Alathir Borj Louzir 2036 Soukra Ariana son identifiant unique 0536935 R, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis en premier étage rue de l'union du Maghreb arabe route Soukra Ariana à usage : vente de lustres et décor. Toute opposition doit être adressée à la même adresse dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié le 01/01/2025 au journal Assabah n°24464.

2026X00013FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 11 décembre 2025 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 11/12/2025 quittance n°M073769 enregistrement n°25204066 Monsieur Said ben Jamel Sassi demeurant au 29 rue 15 octobre Elouardia 1 Tunis vend à la société EL FORNO BEN GHORBEL's SUARL en cours de constitution dans la personne de ses responsables juridiques Monsieur Yassine ben Mohamed ben Ghorbel demeurant au 9 rue Imam Ahmad Taky Dine Radés Malaha Ben Arous et Monsieur Raslane ben Rachid Ben Ghorbel demeurant au 79 rue Ibn Chabat cité Alhidhab Fouchana Ben Arous, l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local situé au 06 résidence Enassim 04 avenue de l'environnement Boumhel ben Arous destiné en tant que fast-food, la présente vente a été publiée dans deux journaux quotidiens Assabah et le Temps daté le 27/12/2025, les éventuelles oppositions sont reçues au bureau de Maître Wissem Barnat avocat situé à 11 rue al Jazira premier étage Tunis dans les 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2026400016FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances el Manar le 22/12/2025 sous le n°11022215 selon la quittance 25204272 Mme Intisar Zweri, a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des produits opticiens avec tous ses éléments corporels et incorporels, situé au 3, rue Echahid Hedi Touzri, cité Iben Khaldoun à Mme Najla Mahmdi et Akrem Dkhil, le prix sera consigné auprès de l'acheteur jusqu'à expiration des délais légaux des oppositions qui seront acceptées jusqu'à la fin du délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié auparavant au journal Echourouk le 27/12/2025.

2026400026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Charguia le 16/12/2025 sous le numéro 25215728 reçu n°M137697 Mme Samia Ichi matricule unique n°0881917P, a vendu à Mr Mohamed Ali Gafsi, la totalité du fonds de commerce sis au n°26 bis rue 8603 Charguia 1 Tunis exploité comme tout commerce.

Toute opposition doit être signifiée à l'acheteur à son adresse sis au N°27 Rue El Moussel Cité El Amel Denden Manouba, dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au JORT. Cet avis a été publié aux journaux El Sahafa et La Presse le 3/01/2026.

2026400030FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé légalisé en date du 24 décembre 2025, enregistré à la Recette des Finances Kalaât Andalous en date du 29 décembre 2025, sous le n°25202655, Quittance n°M048376, la Société MASTER RETAIL, société anonyme au capital social de 44.600.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique numéro 1412646H, dont le siège social est sis à l'Immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, La Charguia II - 2035 Tunis Carthage, représentée par son Directeur Général Monsieur Imed Cherif, a cédé à la Société Arma pour le prêt à porter et les Chaussures, société à responsabilité limitée, au capital social de 60.000 DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique numéro 1839342L, dont le siège social est sis au 56, Rue Mokthar Attia 1000 Tunis Bab Bhar, représentée par son gérant Monsieur Mohamed Amine El Mekni la totalité du fonds de commerce à usage de vente de prêt à porter homme exploité actuellement sous l'enseigne «Jules» dans les locaux commerciaux B38 et B08 du centre commercial Tunis city sis au croisement de la route GP8 et de la route de Borj Touil, délégation Kalaat El Andalous Gouvernorat de l'Ariana d'une superficie approximative de 172m². La vente porte sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment l'achalandage, la clientèle et le droit au bail. L'enseigne et le nom commercial ne sont pas compris dans la cession.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la cédante la société MASTER RETAIL SA dont le siège social est sis à l'Immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, 2035 Charguia II, Tunis Carthage (Gouvernorat de l'Ariana), et ce dans les vingt (20) jours de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 6 Janvier 2026.

2026400033FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi en date du 9/12/2025, M. Kamel Zerir, titulaire de la cin n° 06515913, a procédé à la cession, au profit de Mme Hajer Ayari, titulaire de la cin n°08337444, de la totalité de son fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels. Le fonds cédé est exploité sous l'enseigne "Poco Sandwitch", immatriculé sous le numéro unique 1902545F et sis au 40, Rue Saad Ibn Abl Waqqas, El Manzah 6 Ariana. Ledit acte a été enregistré auprès de la recette des finances El Manzah 6 sous le numéro 25210106, reçu n°M150515, en date du 16/12/2025, toute opposition est dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La vente de cet actif commercial a été publiée au journal Le Temps le 28/12/2025.

2026400034FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/10/2025, enregistré à la recette des finances Avenue de l'indépendance Le Bardo le 01/12/2025 enregistrement n°25205438 quittance n°M086949, il appert que Mr Mohamed Ben Ali Kharchoufi, demeurant à Cité Jaray Médenine Nord Médenine, a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs, exploité dans le local situé à Rue Casablanca n°1 Ras Tabia Tunis, à Mr Hatem Ben Tayeb Ben Salem Benhlel demeurant au 29 Rue Moussa Saddhi Ariana.

Toute opposition doit être faite au siège du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette annonce entre les mains de l'acheteur.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» en date du 7/01/2026.

2026400035FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba à Jendouba daté le 23 décembre 2025 numéro d'enregistrement 25305583 quittance n°M111705 la société AL Mazraa société anonyme numéro d'identification fiscale 0035723 T représentée par son directeur général M. Sassi Nawfel a loué à la société Saidi de poulets société à responsabilité limitée numéro d'identification fiscale 1958685W représentée par son gérant Monsieur Saidi Aymen ben Hassouna tout le Fonds de commence y compris ses actifs corporels et incorporels pour le stockage la vente et la distribution de conserves de volailles et de produits dérivés et superette sis à l'Avenue de l'Environnement à Jendouba - Jendouba Sud pour une durée de trois mois à partir du 01/01/2026 au 31/3/2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens Essahafa et la Presse du 4/01/2026.

2026R00021FCCC3

STE TUNISIENNE DE CUIVRE SARL

Siège : 02 Rue El Mufti Tunis

MF : 0012897C

Suivant acte sous seing privé daté le 9/9/2025 enregistré à la recette des finances le 9/9/2025 sous N°2530242 Quittance N°M078886.

LA STE TUNISIENNE DE CUIVRE a loué à Mr Hamadi Mhadhbi la totalité du fonds de commerce «GERANCE LIBRE» sis au 02 Rue El Mufti.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication. Cet article a été publié au journal Echourouk le 25/12/2025.

2026400008FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 11/12/2025 et enregistré à la recette des finances de Zaghouan en date du 25/12/2025 sous le n°25304734 quittance n°99254, Monsieur Farouk Gadir a loué à madame Mbarka el Gharbi le fonds de commerce situé au local n°51 avenue de l'indépendance 1100 Zaghouan, à usage vente alimentation générale pour une durée de cinq ans renouvelables commençant le 01/01/2026 et finissant le 31/12/2030. Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien du 6/01/2026.

2026400028FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des propriétaires de la Résidence Wiem

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive réunie le 6 décembre 2025 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 10 décembre 2025 sous le numéro 25708370 et le numéro de quittance M152438, et faisant l'objet du procès-verbal de constat établi par l'huissier notaire Maître Mohamed Hassen Kouki, n°116365 enregistré à la recette des actes judiciaires de l'Ariana le 11 décembre 2025 sous le numéro 4111 et le numéro de quittance 32676, il a été procédé à la constitution du «Syndicat des propriétaires de la Résidence Wiem», sise à l'angle du 16 avenue Taieb M'hiri et de la rue Rachid M'sallem - 2078 La Marsa, Tunis.

Le règlement de copropriété a été approuvé, et les membres du comité de gestion du Syndicat des propriétaires de la Résidence Wiem, ci-après listés, ont été élus pour un mandat de deux ans à partir du 6 décembre 2025 :

- Mme Hella Ennaifer : Présidente

- M. Amine Ghazouani : Trésorier

- M. Fathi Khemiri : Secrétaire Général.

2026R00025APSF1

Constitution d'un syndic

En vertu d'un procès-verbal constitutif en date du 29 Novembre 2025, enregistré à la recette des finances Menzah 6 Ariana en date du 26 décembre 2025, Quittance n°M153635, enregistrement n°25710421, il a été constitué un syndic des copropriétaires de l'immeuble Résidence El Khir sis à Rue de l'Ile de Djerba Avenue Ibn Khaldoun Riadh Andalous Ariana dont les membres élus sont les suivants :

Madame Imen Hached : Présidente

Madame Hiba Boussafara : Secrétaire Générale

Monsieur Walim Mnejja : Trésorier

Madame Narjes Ben Salha : Secrétaire Générale adjointe

Monsieur Younes Ouerhani : Trésorier Adjoint.

2026R00028APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Sportive Ibtissama de Douz

Siège de l'association : Rue Imam Sahnoun, route de la station, Douz 4260

Présidente : Hayet Ben Belgacem

Membres : Najib Ben Taher - Ibtissam Ben Ali - Samia Ben Beltaïeb - Afef Ben Mimoun - Ali Ben Mabrouk - Hachem Ayed.

Objectifs : Assurer la formation et l'encadrement des personnes en situation d'handicap, développer leurs capacités physiques et artistiques, les élever aux plus hauts niveaux sportifs et participer aux différentes compétitions sportives placées sous la supervision de la Fédération Tunisienne des Sports pour Handicapés.

Spécialités : Sports des personnes handicapées.

2026S00012APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de développement de Ksar El Hadada

Siège social : Ksar El Hadada 3261, Délégation de Ghomrassen, Gouvernorat de Tataouine.

Objet : Développement.

Objectifs :

- Contribuer au renforcement de la participation communautaire et des initiatives locales, en coordination avec les autorités compétentes.

- Contribuer au soutien de la démocratie dans le respect des procédures légales.

- Développer la conscience civique et promouvoir la compréhension de l'importance du développement.

Membres :

Essid Ali : Président

Kamel Yahyaoui : Vice-Président

Salah Yahyaoui : Secrétaire Général

Mustapha Yahyaoui : Secrétaire Général Adjoint

Abdallah Debara : Trésorier

Abdel Rrahim Yahyaoui : Trésorier Adjoint

Salha Haddad : Membre

Mohamed Yahyaoui : Membre

Fakhri Korchani : Membre.

2026400013APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nuira.

- En sa qualité de créancier hypothécaire -

2) Le débiteur principal : Arafat Farjallah CIN 09789175 demeurant Rue Béja / Kelibia - Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : Un terrain nu objet T.F 26905 Nabeul situé à cité el bassattine Kelibia délégation de Kelibia Gouvernorat de Nabeul de 180 m².

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 35.999,964 dt outre les dépenses de poursuite qui seront fixées le jour de l'audience.

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le lundi 2 février 2026 à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2026R00023VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les demandeurs poursuivants :

Les héritiers de Béchir Ben Slimane et les héritiers de son épouse Fatouma Anane, à savoir ses enfants : Fathi, Rachid, Nejet, Jamila, Zˌneb, Zalha et Insaf Ben Slimane. Profession des hommes, libres et les femmes aux foyers.

Tous demeurant à Houmet Souk, Djerba.

Les défendeurs :

Les héritiers de Tijani Ben Slimane, à savoir les héritiers de son fils Mohamed Ben Slimane, soit son épouse Fawzia Jomni, et les héritiers de son fils Tawfik Ben Slimane, Soit son épouse Monira Fourati et ses enfants Khaled et Ahmed Tijani Ben Slimane, Beya Ben Slimane, Latifa Ben Slimane et Néjiba Ben Slimane ainsi que les héritiers de sa fille Hafidha Ben Slimane, à savoir ses enfants Amer Abdelnasser, Kamel, Raja, Faiza, Jalila, Fathia et Souad El Farjani, et ses enfants Neziha Ben Slimane, Nabiha Ben Slimane et Raouf Ben Slimane Profession des hommes libres et les femmes aux foyers. Tous demeurant à Houmet Souk, Djerba.

Avocat chargé de la poursuite :

Maître Faouzi Ben Hafsia, avocat près de la cour de cassation, demeurant à la rue Taha Hussein, Houmet Souk, Djerba.

Immeuble objet de la vente :

La totalité de l'immeuble consistant en une habitation composée de deux étages, sise impasse Ben Slimane Houmet Souk Djerba, équipée de l'électricité et de l'eau potable.

La construction remonte à plus de soixante-dix ans, ce qui a entraîné un état de dégradation dans la majorité de ses parties.

L'immeuble se compose de sept (07) chambres, d'une cuisine, de deux (02) cabines, de deux salles d'eau et d'un escalier, pour une superficie couverte totale de 188 m².

Il comprend également un grand hall central d'une superficie de 130 m², portant ainsi la superficie totale du rez-de-chaussée à 318 m².

Il existe aussi dans l'immeuble une citerne (majel) pour la collecte des eaux de pluie, il est à signaler l'existence d'un petit étage composé d'une chambre et d'une salle de bain, d'une superficie couverte de 28,5 m².

Limites de l'immeuble :

- Au Sud : héritiers Ben Slimane sur une longueur de 12 m en une partie; et héritiers de Tijani Ben Slimane sur une longueur de 3 m en une autre partie.

- Au Nord : héritiers de Mokhtar Anane sur une longueur de 6,35 m, et héritiers de Tijani Ben Slimane sur une longueur de 11 m.

- A l'Est : Impasse Ben Slimane sur une longueur de 6,40 m en une partie, héritiers de Tijani Ben Slimane sur une longueur de 5,90 m en une autre partie, ainsi que les héritiers Ben Slimane sur une longueur de 5,70 m.

- A l'Ouest : héritiers de Tijani Ben Slimane sur une longueur de 18,95m.

Mise à prix :

Quatre cent dix-neuf mille six cents cinquante dinars (419 650,000 DT).

Date et lieu de l'adjudication :

A la salle des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Médenine, le lundi 9 février 2026 (9/2/2026), à partir de neuf heures du matin et les heures suivantes.

L'immeuble peut être visité tous les jours pendant les heures de travail.

2026R00027VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Foued Cheikh Zaouali

Avocat à la cour de cassation

Avenue Taib Mehiri Mahdia

Maître Foued Cheikh Zaouali déclare, suite à la folle enchère de l'adjudicataire à l'audience du 3/3/2025 par le tribunal de première instance de Mahdia sera vendu à l'enchère publique le lundi 2/2/2026 à la chambre de saisie de Mahdia et contre l'adjudicataire selon les conditions suivante :

Poursuivant : Fathi Lahmer, demeurant à Ajinet Hiboun Mahdia dont le lieu de leurs correspondance au bureau de leurs Avocat Maître Foued Cheikh Zaouali, Avocat à la cour de cassation, sis à l'Avenue Taieb Mehiri - Mahdia.

L'adjudicataire folle enchère : Société de bois et de matériaux, par son représentant légal SARL, sis à la rue Amor Bayoudh Tboulba Monastir.

Contre la partie saisie :

Société kanpharma par son représentant légal, Identifiant Unique N°1310378R dont le siège sis à la Route Boumerdes - Meslane 2 - Souassi - Gouvernorat de Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Foued Cheikh Zaouali Avocat à la cour de cassation à son bureau sis à l'Avenue Taib Mehiri Mahdia.

Immeuble à vendre :

La totalité du terrain agricole sa superficie est 32314 m² à son milieu se trouve un immeuble de 2 étages ce terrain délimité par : une route non goudronnée et par le Nord une route goudronnée n°96 reliant Souassi et

Kerker, par l'ouest une parcelle de terrain appartenant à Salem ZHOU et par l'est d'une parcelle de terrain Blanc appartenant à Béchir Zammel.

Mise à prix :

Le montant d'ouverture de la vente de tout le terrain est fixé : Un million trois cent dix huit mille cent quatorze Dinars 800 millimes (1.318,114.800 d) et après redressement de ce montant de 40% le jour de l'assemblée tenue le 6/01/2025 devient sept cent quatre vingt dix mille neuf cent Dinars (790.900.000d) et lui ajoutant les frais qui seront notifier le jour de l'assemblée.

Date et lieu de la vente :

Le lundi le 02/02/2026 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Mahdia à partir de 09h00.

Visite de l'immeuble :

Les intéressés peuvent visiter l'immeuble tous les jours à partir de 8H du matin jusqu'à 18H, et voir le cahier des charges à la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Mahdia sis au Palais du tribunal rue Taieb Mhiri Mahdia ou le bureau du maître poursuivant le maître avocat à la cour de cassation à son bureau, tout participant ne peut négocier qu'avec l'intermédiaire d'un avocat non un apprenti ayant déposé le tiers du montant à la caisse des dépôts ou présentant un chèque certifié ou un cautionnement bancaire sans retour.

2026S00006VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

Au nom de la Société Younes Hached Avocat

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709776 - 71709778

Fax : 71709742

MF : 1833516 P/A/P/000

Partie poursuivante : AMEN-BANK dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, Avenue Mohamed V, RC n°B176041996, Identifiant Unique 000012 M; domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached au nom de la SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT sis à Tunis, 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

Parties saisies :

Mr Hassen Ali Zarouk ; Titulaire de passeport N°709664, en sa qualité de caution réelle dans la débitrice principale La société La Brique Tunisienne SARL dont le siège social est à la Zone Industrielle de Nabeul ; inscrite au registre national des entreprises sous le 0002129B.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached au nom de la SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT, sis au 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage El Menzah 8 Ariana.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n°42055 Tunis nommé "Mouna 119" Transformé actuellement en titre foncier 104063 Ariana d'une superficie de 724 m² ; il consiste en une villa sise à la rue Mohria el Aghlabia qui ouvre sur l'Avenue Echikh Ezaghouani qui mène à la clinique privée El Farabi et en face l'avenue Othmen Ibn Afene. La villa est composée d'un rez-de-jardin; un rez-de-chaussée et d'un étage (un petit palais qui ressemble à une maison d'hôte).

Le rez-de-chaussée est incliné et exploité sur deux niveaux ; un rez-de-jardin qui est l'entrée de la villa et qui comporte un garage; un sellier chambre de gardien et le local technique de la piscine avec un revêtement en marbre. Au rez-de-chaussée on trouve une piscine et juste à coté de la piscine on trouve un salon avec douche et W on trouve aussi un grand salon divisé en deux parties et une grande cuisine et un petit sellier le tout revêtu en marbre blanc et noir importé on trouve aussi au deuxième niveau du rez-de-chaussée une cuisine ; un WC un grand salon et un séjour.

A l'étage on trouve 4 pavillons indépendants avec au milieu un salon et un lobby en marbre, le premier pavillon est composé d'une chambre à coucher et SDB. Le deuxième pavillon est composé d'une c.coucher qui donne sur la piscine et d'une SDB. Le troisième pavillon est composé d'une c.coucher qui donne sur la piscine et d'une SDB. Le quatrième pavillon et qui le plus luxueux est compose d'un salon ; d'une c.coucher qui donne sur la piscine et d'une SDB. Le tout est revêtu en marbre.

Les charges : L'immeuble objet de la vente n'est grevé d'aucune charge autre que :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 317.000, 000dt inscrite 4/02/1984, au profit d'AMEN BANK.
- Hypothèque volontaire à hauteur de 1.900.000, 000 dt inscrite le 21/12/2017, au profit d'AMEN BANK
- Hypothèque volontaire à hauteur de 1.700.000, 000 dt inscrite le 21/12/2017, au profit d'AMEN BANK
- Hypothèque volontaire à hauteur de 2.200.000, 000dt inscrite le 22/5/2023, au profit d'AMEN BANK
- Opposition conservatoire à hauteur de 2.553.673, 552dt inscrite le 29/2/2024, au profit d'AMEN BANK.
- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 20/11/2025 au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 5.611.200,000 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 02/02/2026 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.
- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.
- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2026400014VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante :

M. Tarek B Amor B Mohamed B Amor, demeurant à Kharzmia Menzel Temime.

Partie saisie :

M. Abdelkadeur B Attia, CIN n°06397903, demeurant à Elbayadha Menzel Temime.

Avocat poursuivant :

Maître Rhouma Mohamed avenue Bechir B Fadhel Menzel Temime Nabeul; MF : 1515021Y.

Propriété saisie : la totalité de 167 parties indivises de la propriété enregistrée sous le titre foncier n°607073 Nabeul de superficie de 167 mk, sise à Elbayagha Menzel Temime et qui consiste en une maison d'habitation située sur un garage.

Mise à prix : Deux cent soixante-douze mille neuf cent soixante et un dinars, 500 millimes (272.961,500D).

Date et lieu de vente : Lundi 02 février 2026 (02/02/2026) à 9h du matin à la salle des criées au Tribunal de première instance de Nabeul.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et les étrangers doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2026400022VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Anissa Damak Jribi

Avocate à la cour

16 Bis Rue Ahmed Rami Tunis

MF : A/1077958

Tél. : 52910212

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N° : 000110F, ayant son siège social au N°70-72 avenue Habib Bourguiba - Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Anissa Damak Jribi, avocate à la cour dont l'étude est sise au 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins Tunis.

Partie saisie :

Madame Amel Deber épouse Hammami, en qualité d'emprunteuse, demeurant au 8, rue 4866, Sidi Hsine 1095, ou au lot n°70, lotissement Afrassou, Sidi Hsine,1095 Tunis.

Monsieur Sami Hammami, en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire, demeurant au lot n° 70, lotissement Afrassou, Sidi Hsine, Tunis.

Avocat chargé de la vente :

Maître Anissa Damak Jribi, Avocat près la cour, 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins Belvédère Tunis.

Désignation du bien saisi :

Le bien immobilier objet de la saisie consiste en un terrain nu, constructible, de forme rectangulaire, d'une superficie de 200 m². Il correspond à la parcelle n°187 du plan de lotissement de l'immeuble d'origine, individualisée par un titre foncier individuel portant le n°141695 Tunis, dénommé Ben Jannena 94.

Ce bien appartient aux personnes saisies, à savoir Amel Deber en qualité de débitrice principale et Sami El Hammami en qualité de caution réelle solidaire, à parts égales entre eux, chacun détenant 100 parts indivises sur l'ensemble du lotissement estimé à 200 parts.

Le bien est situé dans la zone de Sijoumi, relevant du gouvernorat de Tunis, précisément sur la rive nord de la route régionale n°37 reliant Tunis à Bir El Mcherga.

Il est délimité comme suit :

- Au nord-est : par la parcelle n°186 du plan de lotissement, sur laquelle est édifiée une villa de construction récente composée d'un rez-de-chaussée;

- Au sud-est : par une voie publique;

- Au sud-ouest : par la parcelle n°188 du plan de lotissement, sur laquelle est édifiée une villa de construction récente composée d'un rez-de-chaussée;

- Au nord-ouest : par l'immeuble objet du titre foncier n°1046.

Mise à prix :

Cent dix-neuf mille six cent cinquante dinars (119650 Dinars) hors frais légaux et honoraires d'avocat, lesquels seront payés en sus du prix et seront évalués et annoncés par le tribunal le jour de l'audience.

Tribunal et date de la vente

Chambre des criées près le tribunal de première instance de Tunis 2 sis à la Route Mjez El Beb Sidi Hsine 2052 Tunis le lundi le deux février deux mille vingt six (02/02/2026), à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

Remarques :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis 2 sis à la Route Mjez El Beb sidi Hsine 2052 Tunis, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Anissa Damak Jribi, avocate à la cour dont l'étude est sise au 16 Bis Rue Ahmed Rami Cité Jardins Tunis.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c.

Pour les étrangers il faut produire l'autorisation délivrée par Monsieur le Gouverneur du lieu du bien.

2026400031VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure de règlement judiciaire

DE LA SOCIETE STUDIO DESIGN

IU : 1185502Y

Suivant décision n°372 émanant du tribunal de première instance de l'Ariana, en date du 17/11/2025, il a été décidé :

- L'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la société studio design.

- La nomination de madame le juge Insaf Ayari juge contrôleur.

- La nomination de Monsieur Mohamed Haouidhek comme administrateur judiciaire pour diagnostiquer la situation économique et financière de la société, et la possibilité de l'aider, et inventorier ses biens.

L'administrateur judiciaire invite les créanciers de la société studio design à présenter une liste de leurs créances antérieures à la date d'ouverture du règlement judiciaire, avec les documents justificatifs, à son bureau sis au Centre Dorra Bloc C Etage 2 Bureau n°6 Manar 3 Tunis. Téléphone : 71887788, et ce dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis.

2026400023VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure de règlement judiciaire

DE LA SOCIETE DE TREFILAGE ET DE METAL DU NORD : STMN

IU : 0020737Y

Suivant décision n°270 émanant du tribunal de première instance de Grombalia, en date du 11/11/2025, il a été décidé :

- L'ouverture de la procédure de règlement judiciaire de la société de tréfilage et de métal du nord : STMN.

- La nomination de madame le juge Nour El Houda Ben Brahem juge contrôleur.

- La nomination de Monsieur Mohamed Haouidhek comme administrateur judiciaire pour diagnostiquer la situation économique et financière et sociale de la société.

- Elaborer un programme de redressement de la société.

- Mettre en œuvre les dispositions de l'article 449 du code de commerce relatif à la suspension de toutes les actions judiciaires et en exécution dans la limite de la loi.

L'administrateur judiciaire invite les créanciers de la société de tréfilage et de métal du nord à présenter une liste de leurs créances antérieures à la date d'ouverture du règlement judiciaire, avec les documents justificatifs, à son bureau sis à Centre Dorra Bloc C Etage 2 Bureau n°6 Manar 3 Tunis. Téléphone : 71887788, et ce dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis.

2026400024VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Règlement Judiciaire Société Tunisienne des Industries de Textile

S.social : Rue Larbi Kabadi - El Omrane Tunis

IU : 0001534G

Dans le cadre de l'affaire N°956 et en vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 24/12/2025, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel Ghliss annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession d'un terrain avec titre foncier d'une superficie de 1109 m² sis à Bab Lassal - Tunis.

Tout intéressé par le présent Appel d'Offres peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le Belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 24/3/2026 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591 / 71 80 10 14.

2026400025VEPA2

Ouverture des procédures de Règlement Judiciaire

Société HAIDER DE TRANSPORT «SOUHATRA»

I.U : 0798115Q

Siège social : km 1 Route de Korba - Beni Khalled

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Grombalia le 29 décembre 2025 sous le N°271, il a été décidé ce qui suit :

- Le déclenchement du règlement judiciaire au profit de la Société "HEIDER DE TRANSPORT" «SOUHATRA».

- Désignation de Mme le juge Nour El Houda Ben Brahem en tant que juge commissaire auquel est confié le dossier.

- Désignation de Mr Slah GUEDOUAR, en qualité d'Administrateur Judiciaire, chargé d'examiner la situation économique, financière et sociale de la société et l'établir son plan de redressement.

- Suspension de tout acte d'exécution conformément à l'article 449 du code commercial.

A cet effet il appartient aux créanciers de la société "HEIDER DE TRANSPORT" «SOUHATRA» de déclarer auprès de l'Administrateur Judiciaire, Monsieur Slah GUEDOUAR, le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes, dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT et ce directement contre décharge à son bureau sis au 2 bis Rue de l'ARGENTINE, Imm Argentina 5ème étage bureau N°4 le Belvédère Tunis ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 71 84 10 14.

2026400029VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Et à l'assemblée générale extraordinaire

IMMOBILIERE LOGEMENT LA SANTE "IMOLOS"

S.A 52 Avenue Habib Bourguiba Le Bardo - 2000

Matricule Fiscal : 000A/006869

Messieurs les actionnaires de la Société IMOLOS, sont convoqués

d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 25 janvier 2026 à partir de neuf heures trente (9h30) ou à 10h00 si le quorum n'est pas atteint à la salle de conférence de l'hôtel «El Mouradi» à Hammamet Sud, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022 à 2024 inclus.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes exercices 2022 à 2024 inclus.

- Approbation des dits rapports, des bilans et des comptes exercices 2022 à 2024 inclus.

- Quitus à donner, s'il y a lieu aux administrateurs et aux commissaires aux comptes pour les exercices 2022 à 2024.

- Election du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la Société IMOLOS, sont convoqués également d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le même jour, et lieu à partir de 12h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Discussion de la situation juridique de la Société par rapport à la législation en vigueur en matière de Promotion Immobilière.

- Revoir l'augmentation du capital de la Société.

- Examen de la situation financière de la société et perspectives d'avenir.

- Questions diverses.

Les commissaires aux comptes désireux de présenter leur candidature doivent l'envoyer au nom du président Directeur Général de la Société IMOLOS 52, Avenue Habib Bourguiba le Bardo 2000 et ce avant le 20 janvier 2026 inclus.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social ci-dessus indiqué durant le délai légal.

2026400032SANB3

Autres sociétés

Changement de Lieu et Date d'AGO

Coopérative Sfaxienne Ouvrière de Production

«COSOUP»

Capital : 197616.000

Nouveau Port du Pêche 3065 Sfax

MF : 0011354K/P/M/000

Suite à l'empêchement de réunir la deuxième AGO, le conseil d'administration de la coopérative COSOUP informe ses adhérents que cette assemblée a été reportée du 16/01/2026 au 28/01/2026 à dix heures et demi du matin (10h :30) à la salle de réunion des congrès Hôtel Tyna Angle de la rue Habib Maazoun et de la place Marbourg Bab Bhar Sfax, avec le maintient de même ordre du jour.

2026X00015SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Ali ben Mohamed Ghlem Hamdi annonce qu'il est propriétaire de 1/3 à l'indivision d'un Terrain complanté de 27 pieds d'oliviers sis à el Amra et de 5 pieds d'oliviers sis à la forêt de bargouth el Amra et de 8 pieds d'oliviers sis à la forêt d'Aitha à el Amra et de 12 pieds d'oliviers à El Amra et d'un terrain de superficie de 984 m² sur lequel est édifié une construction sis à el Amra Sfax.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2026X00014DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **03 Décembre 2025**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit les déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Kodiet ElJerwel 1 Foussana ALAhwez	Foussana	160000	**Nord :** Domaine publique Forestier **Sud :** Zone Cadastrale " D " Foussana **Est :** Domaine publique Forestier **Ouest :** Terre Domaniale DPE 603	D.P.E 604

2026R00019MINA4